Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502651-20251215-D2025_074-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 8 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents: 18
Votants : 19

Étaient présents : Mmes-M. SOHIER Benoît, FAISANT Catherine, DAUCÉ Jean-Luc, DUPÉ Stéphan, PLAINFOSSE Isabelle DELACROIX Jean-Yves, BARBAULT Hervé, GAUTIER Manuel, NIVOLE Christophe, BEARNEZ Mélanie, LOISEAU Cécile, HOCDE Mickaël, LOUAZEL Éric, LOMAKINE Brigitte, LARIVEN Yannick, CORBE Régis, GUYOT Sylvie, BASLE Odile
Était absent excusé: LAINE Soazig (donne pouvoir à SOHIER Benoît), FRABOULET Michel
Étaient absents : ROBE Peggy, CRENN- MONNIER Pauline, COMBES Léa.
Secrétaire de séance: Yannick LARIVEN est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

D2025_074- Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité pour l'année 2025 et 2026

Rapporteur : SOHIER Benoît, Maire

La présente délibération vise à répondre à des besoins ponctuels et identifiés d'accroissement temporaire d'activité pour les années 2025 et 2026, conformément aux dispositions de l'article L. 332-23, 2 du Code général de la fonction publique. Ces besoins, circonscrits dans le temps et justifiés par des contraintes opérationnelles, concernent trois domaines principaux :

- Le service de restauration scolaire fait face actuellement à une surcharge temporaire et imprévue de son activité, consécutive à l'arrêt de la plonge. Cette situation nécessite le renfort urgent en personnel pour assurer la continuité du service public, notamment pour les missions de vaisselle, dont l'exécution ne peut être couverte par les effectifs permanents existants. Cela nécessite le recrutement de deux agents supplémentaires durant 2 heures durant le service afin d'effectuer la vaisselle (environ 300 couverts par jour). Ces recrutements, à temps non complet, sont nécessaires jusqu'à l'acquisition d'un nouvel équipement, prévue début 2026.

- Les services techniques font face au départ imprévu d'un agent non permanent à temps plein engendrant une surcharge de travail. Un recrutement à temps non complet (adjoint technique, catégorie C) est proposé pour 2 mois, en attendant une réorganisation du service.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502651-20251215-D2025_074-DE

- La mise sous pli de la propagande électorale pour les élections municipales constitue une obligation légale pour les communes de plus de 2500 habitants. Deux agents (adjoints administratifs, catégorie C) à temps non complet, seront recrutés pour 3 journées afin d'assurer cette mission dans les délais.
  Une dotation de l'Etat est prévue.

Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, il est proposé de créer des emplois non permanents. Ces recrutements, limités dans le temps et justifiés par un accroissement temporaire d'activité, permettront de :

- Maintenir la qualité du service public sans interruption,
- Répondre à un besoin opérationnel immédiat (remplacement des équipements défaillants et surcharge de travail induite),
- Respecter les obligations légales (élections municipales).

Les agents recrutés seront contractuels, rémunérés selon les grilles indiciaires de la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dont un pouvoir) :

- **Approuve** la création d'emplois non permanents à compter du 4 décembre et ce jusqu'au 22 mars 2026 pour les besoins mentionnés ci-dessus.

Service	Cadre d'emplois	Nombre d'emplois	Durée	Type de contrat
Cantine scolaire	Adjoint technique (cat. C)	2	4 décembre 2025 – Acquisition d'une nouvelle plonge prévue début 2026	Temps non complet
Service technique	Adjoint technique (cat. C)	1	2 mois	Temps non complet
Élections municipales	Adjoint administratif (cat. C)	2	3 jours	Temps non complet

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tous actes et contrats nécessaires à leur recrutement.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502651-20251215-D2025_074-DE

- **Rémunérer** les agents selon la grille indiciaire de la fonction publique territoriale applicable au grade.

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Yannick LARIVEN